



3. PLAN FINANCIER →→

3.1 APERÇU FINANCIER

L'aperçu financier en annexe A présente le portrait financier de la Société de 2006–2007 à 2011–2012.

Les crédits d'exploitation devraient demeurer les mêmes pendant toute la période de prévision. L'apparente augmentation de 2006–2007 à 2007–2008 est attribuable au transfert de sommes des crédits d'exploitation aux crédits pour dépenses d'immobilisations. Les crédits d'exploitation de 2008–2009 sont de 20 millions de dollars supérieurs grâce à des fonds transférés de l'exercice financier 2004–2005 pour financer la couverture des Jeux olympiques de Pékin, qui auront lieu en 2008. On ne sait pas encore de quel ordre seront les augmentations du financement imparti aux salaires pour les années au-delà de 2006–2007. Par conséquent, les prévisions partent du principe que les augmentations du financement imparti aux salaires seront du même ordre que les augmentations réelles des dépenses salariales.

Bien que CBC|Radio-Canada reçoive du financement pour s'acquitter de l'inflation sur la portion salariale de ses dépenses, l'inflation sur les biens et services n'est pas provisionnée. Cela ampute le pouvoir d'achat de CBC|Radio-Canada d'environ 12 millions de dollars par année.

À compter de 2001–2002, le gouvernement a fourni à CBC|Radio-Canada un réinvestissement dans sa programmation de 60 millions de dollars. Ce financement supplémentaire a été renouvelé pour chaque exercice financier jusqu'en 2008–2009. Ce financement fort bienvenu a servi à renforcer et à améliorer la programmation de la Radio et de la Télévision, en particulier dans les secteurs des dramatiques,

des émissions pour enfants, des documentaires et des arts et de la culture.

En tenant compte du réinvestissement annuel de 60 millions de dollars et du financement de l'inflation salariale, le financement de CBC|Radio-Canada n'a augmenté que de trois pour cent entre 1990 et 2006. En dollars courants, cela signifie que le financement de CBC|Radio-Canada a en fait diminué d'environ 394 millions de dollars ou de 26 pour cent au cours des 16 dernières années.

Exception faite de l'augmentation des revenus pour 2008–2009 attribuable aux Jeux olympiques de Pékin, on suppose que, sur une base annuelle, l'augmentation des revenus sera moindre que l'inflation.

D'une année à l'autre, les frais d'exploitation de l'ensemble des services sont relativement stables et correspondent au financement disponible, sauf en ce qui a trait à l'augmentation des dépenses des services de la Télévision pour la couverture des Jeux olympiques.

3.2 RISQUES ASSOCIÉS AU PLAN FINANCIER

La fragmentation constante au sein de l'industrie et la concurrence accrue découlant des autres technologies continuent d'exercer des pressions sur les revenus publicitaires de la télévision, et cette situation devrait rester inchangée dans un avenir assez rapproché. Par conséquent, on prévoit que les revenus de la Société diminueront en chiffres absolus.

En raison de la concentration dans le secteur de la radiodiffusion, en particulier à la télévision, on s'attend à ce que le marché pose des défis supplémentaires pour les revenus publicitaires de CBC|Radio-Canada et pour les occasions d'acquisition d'émissions.

Cet effet se ferait particulièrement sentir à CBC Television, dont 50 pour cent du financement vient des revenus publicitaires. De plus, le pouvoir d'achat substantiel des grands conglomérats médiatiques mettrait CBC|Radio-Canada sur la touche pour ce qui est de l'acquisition des émissions les plus populaires, notamment les émissions de sports et la programmation des Jeux olympiques.

Au début des années 1970, le gouvernement a accordé un financement spécial à CBC|Radio-Canada pour qu'elle puisse s'engager dans le Programme de rayonnement accéléré (PRA), conçu pour garantir que toutes les communautés de 500 habitants ou plus aient accès aux signaux hertziens de la Radio et de la Télévision de CBC|Radio-Canada. L'infrastructure de transmission hertzienne de CBC|Radio-Canada a donc été considérablement étendue du fait de cette initiative. Dans le récent mémoire qu'elle a présenté au CRTC sur les technologies télévisuelles, la Société a proposé une solution hybride pour le maintien de la couverture du PRA. Les coûts du remplacement des émetteurs vieillissants s'élèvent à 46 millions de dollars pour la Radio seulement. Une proposition mettant en lumière ce plan a été présentée à la ministre du Patrimoine canadien en janvier 2007.

Enfin, certains câblodistributeurs ont exprimé leur mécontentement à l'égard de la gestion et de la gouvernance du Fonds canadien de télévision (FCT) et, plus précisément, de l'enveloppe de 37 pour cent réservée aux productions diffusées par CBC|Radio-Canada. Cette enveloppe représente 92,5 millions de dollars des 250 millions de dollars qui constituent le Fonds. Le CRTC a mis sur pied un groupe de

travail chargé d'examiner ces préoccupations de longue date. Le groupe de travail a formulé ses recommandations et la décision finale du CRTC est attendue à l'automne 2007. Toute réduction de l'enveloppe accordée à CBC|Radio-Canada entraînerait une hausse des coûts d'acquisition des productions indépendantes ou de développement de la programmation maison.

3.3 PLAN D'EMPRUNT

Conformément aux dispositions des alinéas 46.1(1) et 54(3.1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, CBC|Radio-Canada demande au ministre des Finances l'autorisation

de contracter des emprunts ne dépassant pas 25 millions de dollars, sous réserve des conditions générales suivantes :

- Les propositions qui seront financées au moyen de ces emprunts seront conformes au mandat de CBC|Radio-Canada et lui permettront de mieux s'en acquitter.
- Les sommes empruntées serviront à faire des investissements ou seront affectées à des activités courantes qui démontreront leur viabilité en produisant suffisamment de recettes pour dégager un taux de rendement positif.
- La Société ne contractera pas d'emprunt pour financer des activités relevant de son fonds de roulement de base ni pour combler les déficits de son budget de fonctionnement.
- La Société soumettra au ministre des Finances des propositions d'emprunt précises qui seront conformes aux principes ci-dessus.

